

# Détail des tarifs de la Compagnie d'Armes Rochelaise

## Saison 2020 - 2021

### Licence

Catégorie	Années de naissance	Licence FFE + assurance (type +)	Participation à la vie du Comité Régional
M9	2012 - 2013	26,79 €	19,71 €
M11 à vétérans	2011 et avant	32,49 €	28,31 €
Solution RIPOSTE *	-	32,49 €	28,31 €
Enseignants	-	35,19 €	27,21 €
Dirigeants	-	22,49 €	27,01 €

\* **Solution RIPOSTE** : La première année, la licence est offerte. La deuxième année, la licence est offerte en fonction des subventions accordées par la Ligue contre le cancer.

### Cotisation à l'association

Pratique	Cotisation annuelle
Escrime Artistique	89,20 €
Escrime Loisir	89,20 €
Escrime Ludique adulte (à partir de 16 ans)	89,20 €
Escrime Ludique enfant (jusqu'à 16 ans)	M9 : 88,50 €
	M11 : 74,20 €
Sabre Laser	114,20 €
Solution RIPOSTE (à partir de la 2ème inscription *)	50,00 €

\* **Solution RIPOSTE** : La première année, la cotisation est offerte.

### Matériel de sabre laser en location

Pièces louées	Location annuelle	Caution
Masque	30,00 €	75,00 €
Cuirasse	20,00 €	45,00 €
Sabre laser (prêt à la séance)	10,00 €	-
Equipement complet	60,00 €	120,00 €

Les prix indiqués comprennent la réparation du matériel loué et son entretien.

### Matériel d'escrime loisir et gants pour l'escrime artistique

À la charge de l'adhérent (se rapprocher du maître d'armes pour plus d'informations).

### Matériel d'escrime artistique et ludique

Prêté par l'association.

# Informations

## (À conserver)

### Encart sanitaire

La COVID-19 est encore très présente en France à ce jour. Afin d'être vigilant et de protéger chaque membre de l'association, nous nous devons tous de suivre les mesures sanitaires suivantes, émises par la Fédération Française d'Escrime selon le dernier décret publié le 14 août 2020 :

#### Règles générales et accès aux infrastructures :

- porter un masque obligatoirement dès l'arrivée et jusqu'au départ des locaux (et le plus possible durant la pratique sportive), y compris dans les vestiaires et les sanitaires ;
- se saluer sans contact ;
- respecter la distanciation physique d'au moins 1m entre deux personnes, ou d'un siège entre chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ;
- se laver régulièrement et minutieusement les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique (à l'entrée et entre chaque séquence du cours) ;
- respecter l'hygiène dans les locaux, y compris dans les vestiaires et les sanitaires (désinfecter avant/après son passage) ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique (à jeter immédiatement dans une poubelle) ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique (à jeter immédiatement dans une poubelle) ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux (et éviter de toucher son masque) ;
- **ne pas venir aux cours si on est malade ou si on suspecte de l'être (en particulier en cas de symptômes évoquant la COVID-19 : fièvre, toux persistante et/ou difficultés respiratoires, perte du goût et/ou de l'odorat, douleurs dans les muscles/courbatures et/ou fatigue importante inexplicables, mal de gorge, nez qui coule, maux de tête, diarrhée), et prévenir l'association.**

#### Lors de la pratique sportive :

- pratique autorisée sans masque à condition d'en porter un jusqu'à la mise en piste et dès la sortie de piste ;
- respecter la distanciation physique de 2m à 4m (en fonction des lieux) entre les pratiquants ;
- lors du salut, ne pas serrer la main de son adversaire mais le saluer uniquement avec son arme.

#### Matériel et entretien :

- désinfection des locaux assurée ;
- prêt des armes à la séance à condition de garder la même arme pour un même pratiquant tout le long de la séance ;
- désinfection des armes assurée par les encadrants à chaque fin de séance ;
- apporter son matériel personnel (ou le matériel alloué à l'année par l'association) et ne pas le prêter ;
- bien entretenir son matériel (ou le matériel alloué à l'année par l'association) ;
- apporter sa serviette et sa bouteille ou gourde d'eau personnelle, et ne pas la prêter.

Ces mesures s'appliquent à la situation sanitaire actuelle ; elles peuvent varier et pourront donc être revues et complétées en fonction des directives ministérielles et de l'évolution de la pandémie.